



ORDRE
DU
S^T. ESPRIT

**VENTE DE COLLIERS
DE L'ORDRE
DU SAINT-ESPRIT**

VENDREDI 25 MARS 2022
AU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Vente aux enchères publiques

COLLIERS DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

Le vendredi 25 mars 2022 à 14 h

Exposition des lots

Salle d'exposition du Crédit Municipal de Paris

Mardi 22 et mercredi 23 mars de 9 h à 17 h, sur rendez-vous uniquement

Prises de rendez-vous à l'adresse :

commissairespriseurs@ext.creditmunicipal.fr

Judi 24 mars de 9 h à 17 h, entrée libre

Vendredi 25 mars de 9 h à 12 h, entrée libre

Experts de la vente :

Axel Louot

Expert en Militaria

Membre de la compagnie Nationale des Experts
en antiquités

26, rue de Céline Robert 94300 Vincennes

06 07 91 07 87

virtuti@club-internet.fr

Maxime Charron

Expert en Souvenirs Historiques

124, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

06 50 00 65 51

expert@maxime-charron.com

Assesseur de la vente :

Mathilde Belcour-Cordelier

01 44 61 65 86

mbelcour@19gbcmp.com

Crédit Municipal de Paris

55, rue des Francs-Bourgeois 75004 PARIS

Tél. : 01 44 61 65 00

Le catalogue est disponible sur www.creditmunicipal.fr

La vente est en direct sur Interencheres.com

Directeur des ventes :

Nicolas CHWAT

Par le ministère des commissaires-priseurs agréés
près le Crédit Municipal de Paris,
en vertu d'ordonnances du Président du Tribunal judiciaire
de Paris et par suite de réalisation d'objets mis en gage.

**Mayeul DE LA HAMAYDE,
Delphine CHEUVREUX, Cécile DUPUIS,**

19|GB

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES
PARTENAIRES DU GROUPE MILLON

En fonction de la situation sanitaire, les conditions d'accès aux ventes sont susceptibles d'évoluer.
Elles seront mises à jour sur notre site internet.

The collars of the Holy Spirit at Frohsdorf Castle

It was a royal ritual, both moving and a little outdated. Each time that a former knight of the Order of the Holy Spirit died, his nearest living male relative would send a letter to the secretary of the Count of Chambord (1820-1883), the Pretender to the French Crown living in exile in Austria. In return, he would invariably receive an invitation to come and stay at Frohsdorf, the home of the Count of Chambord, some fifty kilometres from Vienna.

The elder branch of the Bourbons had not reigned over France since the 1830 Revolution, which saw the abolition of the Order of the Holy Spirit. The former king, Charles X, died in 1836. His eldest son, the Duke of Angoulême, followed in 1844. Since then, the Pretender to the throne was the Count of Chambord. Endowing himself with the rights and honours of his uncle and grandfather, he became the guardian of an Order of chivalry which only existed within the intimacy of his family. As its guardian, he strove to preserve its relics.

In 1868, upon the death of the Viscount Dambray, his nephew made the trip to Frohsdorf: *"Before dinner, served at exactly six o'clock, I had the honour of a private audience with the Count of Chambord to present, on behalf of my aunt Madame Dambray, the collar of the Order of the Holy Spirit which had been granted by King Charles X to the Viscount Dambray, the son of the Chancellor. Never will I forget the words and sentiments offered by the prince to honour the memory of a man I held dear"*. Immediately after this brief ceremony, the arrival of the Countess of Chambord in the salon signalled that it was time for dinner. *"Leaving the salon, the prince went first, with the princess at his right hand, and seated at his right hand at the table. (...) The livery bore France's old colours: Royal blue, silver braiding, buttons with fleurs-de-lys. Here, everything is French, from the servants and the service to the cuisine and the wine. This is not a bad thing, quite the opposite."*⁽¹⁾

Frohsdorf was a somewhat abbreviated version of a French royal residence. The castle was built in the heart of a 3,000 hectare estate, in which the prince could indulge his passion for hunting. This fairly large estate was rectangular in shape. The raised ground floor led out into the gardens and held the grand salons and the private apartments of the Count and Countess of Chambord. The property entered into royal French hands in 1844 when the Duchess of Angoulême (1778-1851), the daughter of Louis XVI and Marie-Antoinette, purchased it. Here, she brought together all of the relics of the French monarchy:

porcelain and silver tableware with the French coat of arms, historical paintings, portraits and even some items of furniture from Paris. In her will, written in 1851, she left her whole fortune, including the Frohsdorf estate, to her beloved nephew, the Count of Chambord.

Since then, Frohsdorf maintained its status as a Versailles in exile. As the knights of the Holy Spirit passed away one after the other, the enamel and gold collars found their way here. According to Baron Pinoteau: *"There were as many as 36 of them"*⁽²⁾. There could have been even more. The Frohsdorf collections also included several diamond pieces, in particular the Holy Spirit panel owned by Charles X, whose setting (now empty of its stones) was recently purchased by the Museum of the Légion d'honneur. Upon the death of the Count of Chambord in 1883, *"Frohsdorf Castle and its land, plus all it contains, including furniture, silverware, books and paintings"*, was left to his widow. The Countess of Chambord (1817-1886) died just three years after her husband. She left Frohsdorf to her great-nephew, Prince Jaime de Borbón, Duke of Madrid (1870-1931). In 1931, upon the death of the prince, the state was handed to one of his sisters, but the remaining collars of the Holy Spirit were sent to his uncle Alfonso, Duke of San Jaime and of Madrid (1849-1936).

The death of Prince Alfonso five years later marked the end of the masculine line of the elder branch of the House of Bourbon in Spain. The Carlist line may have been no more, but the prince had designated as "regent" of the Carlist movement one of his nephews, Prince Xavier de Borbón Parma (1889-1977), who would become Duke of Parma in 1974. Prince Xavier also inherited his uncle's property in Austria, including the collars of the Holy Spirit from Frohsdorf. The three collars presented today are his legacy.

Vincent Meylan

(1) *Trois jours à Frohsdorf* par Louis Le Forestier Osseville, 1868.

(2) Hervé Pinoteau, *État de l'ordre du Saint-Esprit en 1830*, 1983.

Les colliers du Saint-Esprit au château de Frohsdorf

C'était un rituel royal, tout à la fois émouvant et un peu désuet. Chaque fois qu'un ancien chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit mourrait, son plus proche parent mâle adressait un courrier au secrétariat du comte de Chambord (1820-1883), prétendant à la couronne de France qui vivait en exil en Autriche. En retour, il recevait invariablement une invitation à venir séjourner à Frohsdorf, la demeure du comte de Chambord, à une cinquantaine de kilomètres de Vienne.

La branche aînée des Bourbons avait cessé de régner sur la France depuis la révolution de 1830 qui avait vu l'abolition de l'Ordre du Saint-Esprit. Le vieux roi Charles X était mort en 1836. Son fils aîné, le duc d'Angoulême, l'avait suivi en 1844. Depuis, le prétendant était le comte de Chambord. En recueillant les droits de son grand-père et de son oncle, il était aussi devenu le gardien d'un ordre de chevalerie qui n'existait plus que dans l'intimité familiale. Aussi s'efforçait-il d'en préserver les reliques.

Ainsi, en 1868, à la mort du vicomte Dambray, son neveu fait le voyage de Frohsdorf : *« Avant le dîner, servi exactement à six heures, j'eus l'honneur d'être admis seul auprès de monsieur le comte de Chambord pour lui remettre de la part de madame Dambray, ma tante, le collier de l'Ordre du Saint-Esprit qui avait été donné par le roi Charles X au vicomte Dambray, fils du chancelier. Jamais je n'oublierais les termes plein d'à-propos et de sentiments dont le prince s'est servi pour honorer une mémoire qui m'était bien chère »*. Immédiatement après cette courte cérémonie, l'arrivée de la comtesse de Chambord dans le salon rappelle l'heure du dîner. *« En quittant le salon, le prince passe le premier, ayant à sa droite la princesse qui s'assied à table également à sa droite. (...) La livrée porte les anciennes couleurs de France : bleu de roi, galons d'argent, boutons fleurdelisés. Là, tout est français, les serviteurs et le service, et aussi la cuisine et les vins. Ce qui ne gêne rien, au contraire. »*⁽¹⁾

Frohsdorf était un résumé de résidence royale française. Le château était bâti au cœur d'un domaine de 3000 hectares où le prince pouvait s'adonner à sa passion pour la chasse. La demeure, assez vaste, était de forme rectangulaire. Le rez-de-chaussée surélevé qui donnait accès aux jardins était l'étage des salons d'apparat et des appartements privés du comte et de la comtesse de Chambord. La propriété était entrée dans la famille royale de France en 1844 lorsque la duchesse d'Angoulême (1778-1851), fille de Louis XVI et Marie-Antoinette, en avait fait l'acquisition. Elle y avait rassemblé toutes les reliques de la monarchie française : vaisselle de porcelaine ou

d'argent marquée aux Armes de France, tableaux historiques, portraits, et même certains meubles venus de Paris. Dans son testament rédigé en 1851, elle avait légué l'intégralité de sa fortune, dont le domaine de Frohsdorf, à son neveu bien-aimé le comte de Chambord.

Depuis, Frohsdorf avait conservé ce statut de Versailles de l'exil. Les chevaliers du Saint-Esprit disparaissaient les uns après les autres, les colliers en or émaillé s'y étaient accumulés. Selon le baron Pinoteau : *« Il y en aurait eu jusqu'à 36 »*⁽²⁾. Peut-être même plus. Les collections de Frohsdorf comprenaient aussi plusieurs décorations en diamants, notamment la plaque du Saint-Esprit du roi Charles X dont la monture vide de pierres a été acquise récemment par le Musée de la Légion d'honneur. À la mort du comte de Chambord en 1883, *« la terre et le château de Frohsdorf avec tout ce qu'il contient, meubles, argenterie, livres, tableaux... »* était revenu à sa veuve. La comtesse de Chambord (1817-1886) n'avait survécu que trois ans à son époux. Elle avait légué Frohsdorf à son petit-neveu le prince Jaime de Bourbon, duc de Madrid (1870-1931). En 1931, à la mort de ce prince, le domaine avait été attribué à une de ses sœurs, mais les colliers du Saint-Esprit subsistants étaient revenus à son oncle, Alfonso, duc de San Jaime et de Madrid (1849-1936).

La mort du prince Alfonso cinq ans plus tard, marque la fin en ligne masculine de la branche aînée de la maison de Bourbon d'Espagne. La lignée Carlisle est éteinte, mais le prince a désigné comme « régent » du mouvement carliste un de ses neveux, le prince Xavier de Bourbon Parme (1889-1977) qui deviendra duc Parme en 1974. Le prince Xavier hérite aussi des biens que son oncle possédait en Autriche et des colliers du Saint-Esprit venant de Frohsdorf. Les trois colliers qui sont présentés aujourd'hui sont restés dans sa descendance.

Vincent Meylan

(1) *Trois jours à Frohsdorf* par Louis Le Forestier Osseville, 1868.

(2) Hervé Pinoteau, *État de l'ordre du Saint-Esprit en 1830*, 1983.

Lot 1 – Rare collier de Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit

En or et émaux d'époque Louis XVIII, dans son écrin
Par Étienne Hippolyte COUDRAY (1761-1833), Paris, 1814-1824



Le collier est constitué de 29 maillons carrés à trois motifs alternés : unifaces, en or 750 millièmes découpé, ajouré, ciselé, bruni, amati et partiellement émaillé comme suit :

- 15 figurent une fleur de lys;
- 8 figurent le chiffre «H» du roi Henri IV émaillé de blanc chargé d'une couronne de lauriers reposant sur deux cornes d'abondance et entouré de 3 couronnes royales;
- 6 figurent un trophée d'armes orné d'un heaume émaillé bleu à panache blanc brochant une panoplie composée d'une massue d'Hercule, d'une trompette, d'un drapeau fleurdelisé, d'un arc, d'une flèche, d'un carquois, d'un sabre et d'une lance de tournois.

Chaque maillon est anglé de flammes ondoyantes émaillées de rouge translucide sur fond guilloché.

Ces maillons sont reliés par 28 anneaux cannelés aplatis passant dans deux petits anneaux latéraux émaillés verts.



The collar is made up of 29 square links with three alternating motifs: single-sided, in 18-carat, cut-out, openwork, tooled, burnished gold with a matt finish and partly enamelled as follows:

- 15 feature a fleur-de-lis;
- 8 feature the letter "H" for King Henri IV in white enamel set on a laurel wreath resting on two horns of plenty and surrounded by 3 royal crowns;
- 6 feature a trophy of weapons decorated with a blue enamel helmet with a white plume bound with an arsenal composed of a club of Hercules, a trumpet, a flag decorated with fleurs-de-lis, a bow, an arrow, a quiver, a sword and a tilting lance.

Each link has translucent red enamel flames in the corners set against a guilloché background.

These links are connected by 28 flat, fluted rings passing through two small, green enamel side rings.



La fermeture du collier de forme oblongue est obtenue par 2 éléments en or ciselé de feuilles d'acanthé se terminant par une fleur de lys sur fond amati.

Le maillon central fleurdelisé est composé de 2 anneaux émaillés verts supplémentaires permettant le passage d'une chaînette de 15 anneaux cannelés soutenant la croix de l'Ordre.

La croix est en or à 8 pointes pommetées, les branches sont anglées de fleurs de lys et bordées d'émaux blancs en plein et de flammes d'émail vert translucide sur fond guilloché.

Elle présente sur l'avvers une colombe blanche la tête en bas, les yeux émaillés rouge; le plumage est en relief rehaussé et peint sur émail.

Sur le revers, découpé sur fond d'or rose bruni, Saint Michel est représenté terrassant le démon. La bélière est feuillagée avec un anneau de suspension cannelé.

Ce collier est présenté dans un écrin oblong en maroquin rouge à grains longs dont le couvercle est clos par 3 fermoirs en laiton.

The collar closes with 2 gold, oblong-shaped clasps carved with acanthus leaves and a fleur-de-lis at the end on a matt background.

The central link, decorated with fleurs-de-lis, is composed of 2 additional green enamel rings allowing the small chain made up of 15 fluted rings supporting the Cross of the Order to pass through.

The cross is made of gold and has 8 gold ball ends, the points feature fleurs-de-lis in the four corners and are edged with white enamel all the way round and translucent green enamel pendants set against a guilloche background.

The obverse features a white dove with its head pointing downwards and red enamel eyes; the painted enamel plumage is in relief.

On the reverse, set against a burnished rose gold background, Saint Michel is represented overcoming the devil. The hoop is adorned with a fluted hanging ring.

This collar is presented in an oblong case made from red, long-grain morocco leather and the lid closes with 3 brass clasps.





Au centre du couvercle, les armes du roi Louis XVIII sont dorées au fer. Elles sont flanquées de part et d'autre de son chiffre, un double L entrelacé sous couronne royale.

Une bordure à motifs alternés de fleurs de lys, heaumes et chiffres du roi Henri III dans des guirlandes feuillagées, est présente sur le pourtour.

L'intérieur, dont le fond est en velours de soie écru, présente des séparations spiralées permettant de disposer le collier. Le revers du couvercle porte en son centre l'étiquette en maroquin vert estampée en lettres dorées « Coudray, Joaillier des ordres du Roi. Rue du Roule n° 17 à Paris Fournissant les Administrations de la Guerre et de la Marine pour les Croix de St Louis et l'Ordre du St Esprit, de St Lazare &c. », bordées d'une frise perlée.



Le dessous est recouvert de cuir vert (déchirures) foncé de 3 clous à têtes sphériques servant de pieds. Il présente une étiquette avec l'inscription manuscrite en italien « Collana d(ello) S(ant) o Spirito » et le chiffre 12 sur une autre étiquette posée sur un ancien numéro.

In the centre of the lid, the Arms of King Louis XVIII are gilt embossed. They are flanked on both sides by his monogram, two intertwined letter Ls under the royal crown.

A decorated border with alternating fleurs-de-lis, helmets and King Henri III monograms in foliage garlands runs around the edge.

The inside, which has an ecru silk velvet base, has spiral sections for storing the collar. On the underside of the lid, in the centre, there is a green leather label stamped with gold letters "Coudray, Joaillier des ordres du Roi. Rue du Roule n° 17 à Paris Fournissant les Administrations de la Guerre et de la Marine pour les Croix de St Louis et l'Ordre du St Esprit, de St Lazare &c." edged with a beaded frieze.

The bottom is covered with green leather (tears) and features 3 spherical nails acting as feet. It has a label with the handwritten inscription in Italian "Collana d(ello) S(ant) o Spirito" and the number 12 on another label placed over a former number.





Lot 1

Estimation :
50 000 / 70 000 €

—

DIMENSIONS COLLIER :

Longueur du collier :
150 cm environ

Poids brut :
791 g environ

Largeur de la croix :
6,4 cm environ

(Réserves sur l'état du collier :
petits éclats et manques principalement
dans les émaux rouges.
Croix en bon état à l'exception d'un
léger fêlé sur la tête de la colombe.)

DIMENSIONS ÉCRIN :

Hauteur :
58,5 cm environ

Largeur :
32 cm environ

(Réserves sur l'écrin du collier :
quelques griffures et petits accidents
sur l'écrin, légères taches sur le velours.)

Sans poinçon apparent.

Exempté art. 524 bis al. a du CGI

Lot 1

Valuation:
50,000 / 70,000 €

—

COLLAR DIMENSIONS:

Length of the collar:
approximately 150 cm

Gross weight:
approximately 791 g

Width of the cross:
approximately 6.4 cm

(Reservations on the condition of the
collar: small chips and missing pieces
mainly in the red enamel.
Cross in good condition except for
a slight crack on the head of the dove.)

CASE DIMENSIONS:

Height:
approximately 58.5 cm

Width:
approximately 32 cm

(Reservation on the condition of
the Case: a few scratches and small
blemishes on the case, light marks
on the velvet.)

No visible stamp.

Exempted art. 524 bis al. of the CGI



Rare collier de Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit

Par Étienne Hippolyte COUDRAY (1761-1833), Paris, 1814-1824

The Order of the Holy Spirit was abolished on the 30 July 1791 following the French Revolution, surviving in exile before returning in 1814 with the return of the Bourbons to the French throne¹.

We know that Louis XVIII, while not crowned, did receive a collar created by Étienne Coudray in 1816. This goldsmith would go on to create similar collars for the various foreign sovereigns and princes anointed under his reign. In total, only a dozen collars were created under the reign of Louis XVIII, all by Coudray. Louis XVIII did not bestow the collar on any non-dynastic characters, unlike Charles X. After 1820, and with the monarchy's new-found hope with the arrival of the Duke of Bordeaux, he regularly dubbed members of France's traditional and new elites with plaques and ribands, a process which only accelerated under the reign of his younger brother. The following chronological analysis of the recipients of the thirteen collars created under the reign of Louis XVIII may shed more light on the provenance of our piece and allow us to speculate upon its attribution:

- 1) Prince Regent of England (the future George IV, died on the 26 June 1830). Produced on the 21 July 1814, originally for king Louis XVIII, and finally presented in February 1815. Location currently unknown (not in the Royal Collection). The collar worth 4,600 francs was probably returned in July 1830, remaining at the Chancellery following the July Revolution and then melted down.
- 2) Tsar Alexander I of Russia. Produced in 1814 (ordered on the 2 August), presented in September 1815. Collar returned in 1826 and then melted down under the Second Empire.
- 3) Francis I of Austria (died in 1835). Produced in 1814 (ordered on the 2 August), presented in September 1815, location currently unknown. The collar was most probably returned to Henri V in Frohsdorf after 1835. This could be our collar.
- 4) Frederick-William III of Prussia. Produced in 1814 (ordered on the 2 August), presented in September 1815, currently at Monbijou Castle (Germany).
- 5) Infante Francisco de Paula of Spain (1794-1865). Produced in 1814 (ordered on the 2 August), presented in 1816 in Rome, location currently unknown. Probably conserved by his descendants in Italy.
- 6) Infante Carlos-Luis de Borbón (1799-1883), Duke of Lucques. Produced in 1815 (ordered on the 16 July), presented in 1816 in Rome to the Carlist pretender, whose descendants lived in Italy. This collar may have been returned to Frohsdorf. This could be our collar, all the more so due to the Italian label on the back of the box.
- 7) King Frederick VI of Denmark. Produced in 1815 (ordered on the 16 July), presented in October 1818, currently at Rosenborg Castle (Denmark).
- 8) Emperor Pedro I of Brazil. Produced in 1815 (ordered on the 16 July), presented in October 1823, location currently unknown. The collar arrived in Rio in November 1823; as the Emperor had no connection to the Legitimists, this cannot be our collar.
- 9) King Louis XVIII of France. Produced in 1816, presented in October 1816, location currently unknown. Returned to the Chancellery upon his death and probably reattributed at the coronation of Charles X, this collar could have been returned to Frohsdorf. This could be our collar.

L'Ordre du Saint-Esprit fut aboli le 30 juillet 1791 suite à la Révolution. Il survécut modestement en émigration puis revint en 1814 avec le retour des Bourbons sur le trône de France¹.

On sait que Louis XVIII, bien que non sacré, reçut un collier réalisé par Étienne Coudray en 1816. Cet orfèvre travailla également pour les souverains et princes étrangers ayant été nommés sous son règne. En tout, seule une douzaine de colliers furent réalisés lors du règne de Louis XVIII, tous par Coudray. Louis XVIII ne donna pas de collier aux non-dynastes, ce que fit en revanche Charles X. Après 1820 et l'espoir soulevé par la naissance du duc de Bordeaux, il nomma régulièrement des chevaliers avec plaques et rubans issus des anciennes et nouvelles élites de la France, une pratique accélérée sous le règne de son frère cadet. L'analyse chronologique des récipiendaires des treize colliers réalisés sous le règne de Louis XVIII, développée ci-après, nous permet d'en savoir plus sur la provenance de notre exemplaire et d'en proposer une attribution :

- 1) Prince Régent d'Angleterre (futur Georges IV, mort le 26 juin 1830). Fabriqué le 21 juillet 1814 à l'origine pour le roi Louis XVIII, qui lui remis finalement en février 1815, localisation actuelle inconnue (pas dans la Royal Collection). Collier d'une valeur de 4600 francs probablement renvoyé en juillet 1830, resté à la chancellerie suite à la Révolution de Juillet puis fondu.
- 2) Tsar Alexandre I^{er} de Russie. Fabriqué en 1814 (commande du 2 août), remis en septembre 1815. Collier renvoyé en 1826 puis fondu sous le Second Empire.
- 3) François I^{er} d'Autriche (mort en 1835). Fabriqué en 1814 (commande du 2 août), remis en septembre 1815, localisation actuelle inconnue. Collier très probablement renvoyé à Henri V à Frohsdorf après 1835. Il pourrait s'agir de notre exemplaire.
- 4) Frédéric-Guillaume III de Prusse. Fabriqué en 1814 (commande du 2 août), remis en septembre 1815, actuellement au château de Monbijou (Allemagne).
- 5) Infant Don François de Paule de Bourbon (1794-1865). Fabriqué en 1814 (commande du 2 août), remis en 1816 à Rome, localisation actuelle inconnue. Probablement conservé dans sa descendance vivant en Italie.
- 6) Infant Don Charles-Louis de Bourbon (1799-1883), duc de Lucques. Fabriqué en 1815 (commande du 16 juillet), remis en 1816 à Rome au prétendant Carliste dont la descendance vécut en Italie. Collier potentiellement renvoyé à Frohsdorf. Il pourrait s'agir de notre exemplaire, *a fortiori* par la présence de l'étiquette en italien au revers de l'écrin.
- 7) Roi Frédéric VI de Danemark. Fabriqué en 1815 (commande du 16 juillet), remis en octobre 1818, actuellement au Château de Rosenborg (Danemark).
- 8) Empereur Pedro I^{er} du Brésil. Fabriqué en 1815 (commande du 16 juillet), remis en octobre 1823, localisation actuelle inconnue. Collier arrivé à Rio en novembre 1823, l'Empereur n'étant pas lié aux légitimistes, il ne peut s'agir de notre exemplaire.
- 9) Roi Louis XVIII. Fabriqué en 1816, remis en octobre 1816, localisation actuelle inconnue. Remis à la chancellerie après son décès et probablement réattribué lors du sacre de Charles X, le collier fut potentiellement renvoyé à Frohsdorf. Il pourrait s'agir de notre exemplaire.

1. For details on the history of the Order, read Jean-Christophe Palthey's summary written for sale of the Ouizille & Lemoine collar at the Crédit Municipal de Paris on the 30 January 2018 (auctioned for € 99,000), p. 38 and 39

1. Sur l'histoire de l'Ordre du Saint-Esprit, nous renvoyons le lecteur au contexte historique rédigé par Jean-Christophe Palthey pour la vente du collier d'Ouizille & Lemoine au Crédit Municipal de Paris, le 30 janvier 2018, adjugé 99 000 € (hors frais), p. 38 et 39

- 10) King John VI of Portugal. Produced in 1816 and presented in September 1823, currently in the Palacio de Ajuda (Portugal). The collar arrived in Lisbon in March 1824 and was not returned upon the death of the king in 1826.
- 11) Infante Miguel of Braganza (1802-1866). Produced in 1816 and presented in September 1823, currently in the Spada collection. The collar arrived in Lisbon in March 1824.
- 12) Louis VI Henri, Prince of Condé (1756-1830), Duke of Bourbon. Produced in 1822, presented in 1822, currently conserved at the National Museum of the Légion d'honneur and Orders of Chivalry in France. A 22-link collar privately ordered by the Duke of Bourbon and paid out of his private fortune for a sum of 4,752 francs.
- 13) Manufactured in 1822, not presented under Louis XVIII, location currently unknown. Collar commissioned without an intended recipient, probably presented during the coronation of Charles X and potentially returned to Frohsdorf. This could be our collar.

As such, we can potentially attribute this collar to the Infante Carlos-Luis de Borbón, Duke of Lucques, even if it is also possible that it may be the collar of King Louis XVIII himself, of Emperor Francis I of Austria, or even the collar ordered without an intended recipient in 1822.

The Infante had a turbulent life. The King of Etruria before becoming the Duke of Lucques from 1824 to 1847 and ending up as the Duke of Parma, he was a troubled soul. He was the father of Charles III, Duke of Parma, and husband of Louise d'Artois, the sister of the Count of Chambord, and died in Nice on the 16 April 1883, a few weeks after Henri V. As his son was assassinated in 1854 and his daughter-in-law disappeared in 1864, it is possible that his grandson and heir, Robert I, Duke of Parma (1848-1907, dethroned in 1859), returned the collar to his uncle Henri V between the 16 April and the 24 August 1883, unless he kept it. In this case, the Bourbon-Parma provenance of our collar (descended directly from Robert I) can only strengthen the likelihood that this collar was from the Duke of Lucques.

Related works

The collar of the Order of the Holy Spirit, produced by Coudray for the Duke of Bourbon, came from the Orléans family and was purchased in 2015 by the MNLHOC. It is comparable in several ways to this piece. In particular, the way the jewel is hung is identical, and is different to those traditionally given to foreign princes. These collars are some of the extremely rare examples remade under Louis XVIII using moulds from the Ancien Régime, and are a perfect reflection of what the collars of the Holy Spirit were at the end of the eighteenth century.

Bibliography

- Patrick Spilliaert, *Les insignes de l'Ordre du Saint-Esprit*. Paris, Le Léopard d'or, 2016.
- Hervé Pinoteau, *Études sur les Ordres de chevalerie du roi de France, et tout spécialement sur les Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit*. Paris, 1995.
- Hervé Pinoteau, *État de l'Ordre du Saint-Esprit en 1830 et la survivance des ordres du Roi*. Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1983.
- Hervé Pinoteau, *L'Héraldique capétienne en 1976*. Paris, 1977.

- 10) Roi Jean VI du Portugal. Fabriqué en 1816, remis en septembre 1823, actuellement au Palacio de Ajuda (Portugal). Collier arrivé à Lisbonne en mars 1824, non restitué à la mort du roi en 1826.
- 11) Infant Don Miguel de Braganza (1802-1866). Fabriqué en 1816, remis en septembre 1823, actuellement dans la collection Spada. Collier arrivé à Lisbonne en mars 1824.
- 12) Louis VI Henri de Bourbon-Condé (1756-1830), duc de Bourbon. Fabriqué en 1822, remis en 1822, actuellement conservé au Musée National de la Légion d'honneur et des Ordres de Chevalerie. Collier à 22 maillons commandé à titre privé par le duc de Bourbon et payé par ses deniers personnels 4752 francs.
- 13) Fabriqué en 1822, non remis sous Louis XVIII, localisation actuelle inconnue. Collier commandé à titre de prévoyance, très probablement attribué lors du sacre de Charles X et potentiellement renvoyé à Frohsdorf. Il pourrait s'agir de notre exemplaire.

Nous pouvons ainsi proposer pour notre collier une attribution à l'infant Charles-Louis d'Espagne, duc de Lucques, même s'il est aussi possible qu'il s'agisse du collier du roi Louis XVIII lui-même, de celui de l'empereur François I^{er} d'Autriche, ou bien de celui commandé à titre de prévoyance en 1822.

L'infant eut un destin tourmenté. Roi d'Étrurie puis duc de Lucques de 1824 à 1847 et enfin duc de Parme, il manifesta un esprit dérangé. Père de Charles III, duc de Parme et époux de Louise d'Artois (sœur du comte de Chambord), il mourut à Nice le 16 avril 1883, quelques semaines avant Henri V. Son fils ayant été assassiné en 1854 et sa belle-fille ayant disparu en 1864, il est possible que son petit-fils héritier, Robert I^{er} duc de Parme (1848-1907, détrôné en 1859), renvoya le collier à son oncle Henri V, entre le 16 avril et le 24 août 1883, à moins qu'il ne le conserva. Dans ce dernier cas, la provenance Bourbon-Parma de notre exemplaire, en descendance directe de Robert I^{er}, ne fait que renforcer cette attribution au duc de Lucques.

Œuvres en rapport

Le collier de l'Ordre du Saint-Esprit du duc de Bourbon par Coudray, provenant de la famille d'Orléans et acheté en 2015 par le MNLHOC, est comparable en plusieurs points. Les suspensions du bijou, notamment, sont identiques ; elles se distinguent de celles des colliers donnés de manière habituelle aux princes étrangers. Ces colliers font partie des quelques rarissimes exemplaires refaits sous la Restauration avec les matrices d'Ancien Régime et reflètent parfaitement ce qu'étaient les colliers du Saint-Esprit à la fin du XVIII^e siècle.

Bibliographie

- Patrick Spilliaert, *Les insignes de l'Ordre du Saint-Esprit*. Paris, Le Léopard d'or, 2016.
- Hervé Pinoteau, *Études sur les Ordres de chevalerie du roi de France, et tout spécialement sur les Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit*. Paris, 1995.
- Hervé Pinoteau, *État de l'Ordre du Saint-Esprit en 1830 et la survivance des ordres du Roi*. Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1983.
- Hervé Pinoteau, *L'Héraldique capétienne en 1976*. Paris, 1977.

Lot 2 – Rare collier de Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit

En or et émaux d'époque Charles X, dans son écrin
Par Jean-Charles CAHIER (1772-1857), Paris, circa 1825



Le collier est constitué de 29 maillons carrés à trois motifs alternés : unifaces, en or 750 millièmes découpé, ajouré, ciselé, bruni, amati et partiellement émaillé comme suit :

- 15 figurent une fleur de lys ;
- 8 figurent le chiffre «H» du roi Henri IV émaillé de blanc chargé d'une couronne de lauriers reposant sur deux cornes d'abondance et entouré de 3 couronnes royales ;
- 6 figurent un trophée d'armes orné d'un heaume émaillé bleu à panache blanc brochant une panoplie composée d'une massue d'Hercule, d'une trompette, d'un drapeau fleurdelisé, d'un arc, d'une flèche, d'un carquois, d'un sabre et d'une lance de tournois.



Chaque maillon est anglé de flammes ondoyantes émaillées de rouge translucide sur fond guilloché.

Ces maillons sont reliés par 28 anneaux cannelés aplatis passant dans deux petits anneaux latéraux émaillés verts.

The collar is made up of 29 square links with three alternating motifs: single-sided, in 18-carat, cut-out, openwork, tooled, burnished gold with a matt finish and partly enamelled as follows:

- 15 feature a fleur-de-lis;
- 8 feature the letter "H" for King Henri IV in white enamel set on a laurel wreath resting on two horns of plenty and surrounded by 3 royal crowns;
- 6 feature a trophy of arms decorated with a blue enamel helmet with a white plume bound with an arsenal composed of a club of Hercules, a trumpet, a flag decorated with fleurs-de-lis, a bow, an arrow, a quiver, a sword and a tilting lance.

Each link has translucent red enamel dancing flames in the corners set against a guilloché background.

These links are connected by 28 flat, fluted rings passing through two small, green enamel side rings.



La fermeture du collier de forme oblongue est obtenue par 2 éléments en or ciselé de rinceaux et de feuilles d'acanthé qui, emboîtés, présentent un crochet invisible.

Le maillon central est composé de 2 anneaux émaillés verts supplémentaires permettant le passage d'une chaînette de 15 anneaux cannelés soutenant la croix de l'Ordre.

La croix est en or à 8 pointes pommetées, les branches sont anglées de fleurs de lys et bordées d'émaux blancs en plein et de flammes d'émail vert translucide sur fond guilloché.

Elle présente sur l'avert une colombe blanche la tête en bas, les yeux émaillés rouge; le plumage est en relief rehaussé et peint sur émail.

Sur le revers, découpé sur fond d'or rose bruni, Saint-Michel est représenté terrassant le démon. La bélière est feuillagée avec un anneau de suspension cannelé.

Ce collier est présenté dans un écrin piriforme en maroquin rouge à grains longs dont le couvercle est clos par 3 fermoirs en laiton.

The collar closes with 2 gold, oblong-shaped clasps carved with scrolls and acanthus leaves, which form an invisible clasp when fitted together.

The central link is composed of 2 additional green enamel rings allowing the small chain made up of 15 fluted rings supporting the Cross of the Order to pass through.

The cross is made of gold and has 8 gold ball ends, the points feature fleurs-de-lis in the four corners and are edged with white enamel all the way round and translucent green enamel pendants set against a guilloché background.

The obverse features a white dove with its head pointing downwards and red enamel eyes; the painted enamel plumage is in relief.

On the reverse, set against a burnished rose gold background, Saint-Michel is represented overcoming the devil. The hoop is adorned with a fluted hanging ring.

This collar is presented in a pear-shaped case made from red, long-grain morocco leather and the lid closes with 3 brass clasps.





Au centre du couvercle, les Armes du roi Charles X sont dorées au fer. Elles sont entourées de part et d'autre de quatre chiffres du roi Charles X, un double C entrelacé formant un X sous couronne royale, et de l'inscription dans la partie inférieure « ORDRE DU ST. ESPRIT ».

Une bordure à motifs de cornes d'abondance, palmettes et volutes est présente sur le pourtour.

L'intérieur, dont le fond est en velours de soie écru, présente des séparations spiralées permettant de disposer le collier. Le dessous du couvercle est en soie blanche.

Au-dessus de la charnière, l'étiquette en cuir vert est estampée en lettres dorées « CAHIER, orfèvre du Roi / R. St Honoré N° 283 Ci-D^r Au Singe Violet ». Deux morceaux de ruban de soie (déchirures) relie le couvercle à l'écrin de part et d'autre.

Le dessous est recouvert de papier maroquiné vert foncé de 5 clous à têtes sphériques servant de pieds.

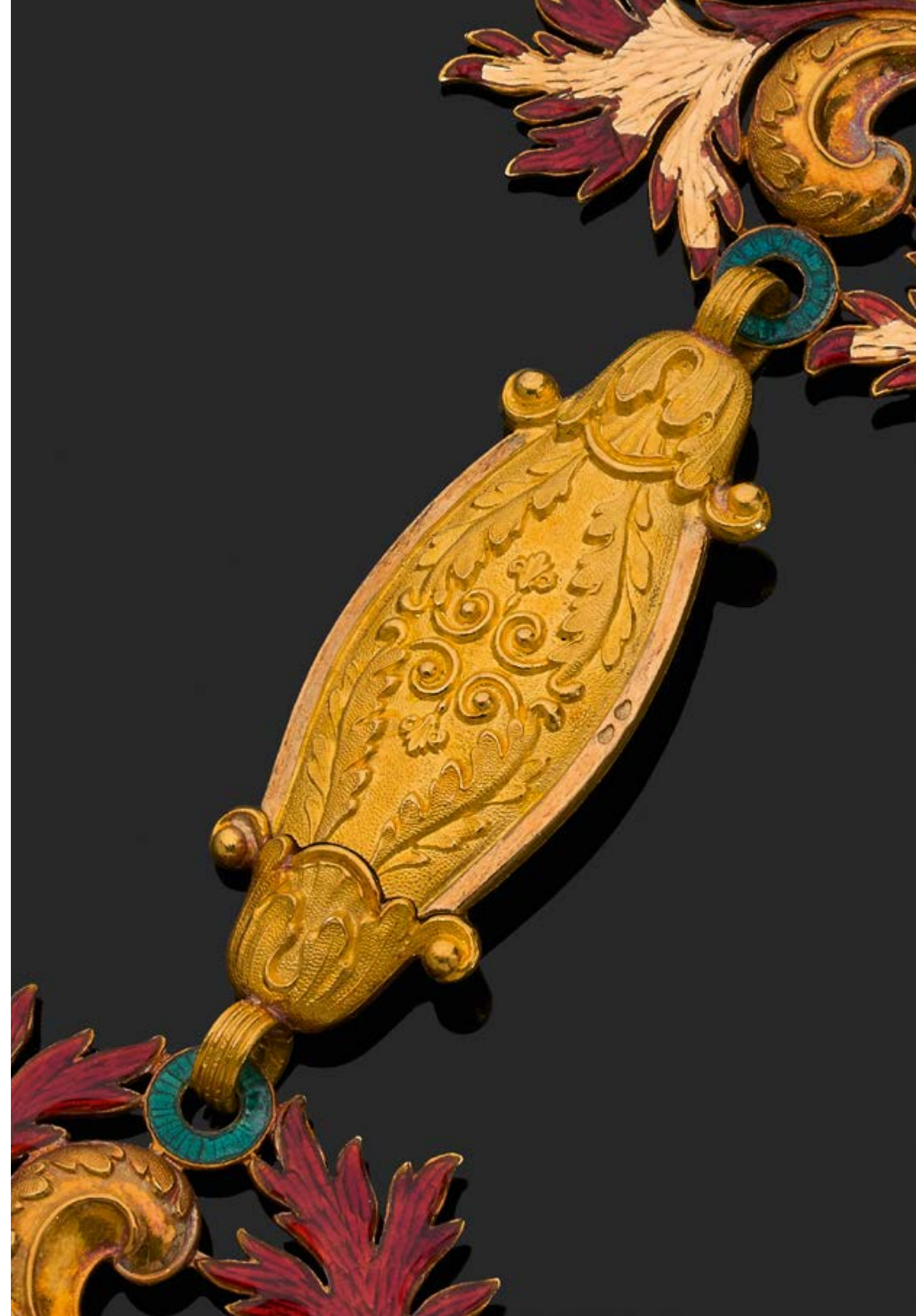
In the centre of the lid, the Arms of King Charles X are gilt embossed. They are surrounded on both sides by four King Charles X monograms with two intertwined letter Cs forming an X under the royal crown with the inscription "ORDRE DU ST. ESPRIT" in the lower part.

A border decorated with horns of plenty, palmettes and scrolls runs all the way round.

The inside, which has an ecru silk velvet base, has spiral sections for storing the collar. The underside of the lid is made from white silk.

Above the hinge, the green leather label is stamped with gold letters "CAHIER, orfèvre du Roi / R. St Honoré N° 283 Ci-D^r Au Singe Violet". Pieces of silk ribbon (tears) join the lid to the case on both sides.

The bottom is covered with green calf paper and features 5 spherical nails acting as feet.





Lot 2

Estimation :
40 000 / 60 000 €

—

DIMENSIONS COLLIER :

Longueur du collier :
155 cm environ

Poids brut :
456,1 g environ

Largeur de la croix :
6,4 cm environ

(Réserves sur l'état du collier : éclats et manques principalement dans les émaux rouges. Petits éclats et fêles à l'émail blanc de la croix.)

DIMENSIONS ÉCRIN :

Hauteur :
48,5 cm environ

Largeur :
40 cm environ

(Réserves sur l'écrin du collier : griffures et accidents sur l'écrin, petites rousseurs sur le fond en velours et soie.)

Le collier est frappé du poinçon de petite garantie de Paris, entre 1819 et 1838, à la tête de bélier, doublé sur le fermoir et présent également sur une fleur de lys de la croix. Le fermoir présente également une trace de poinçon illisible.

Lot 2

Valuation:
40,000 / 60,000 €

—

COLLAR DIMENSIONS:

Length of the collar:
approximately 155 cm

Gross weight:
approximately 456.1 g

Width of the cross:
approximately 6.4 cm

(Reservations on the condition of the collar: chips and missing pieces mainly in the red enamel. Small chips and cracks on the white enamel of the cross.)

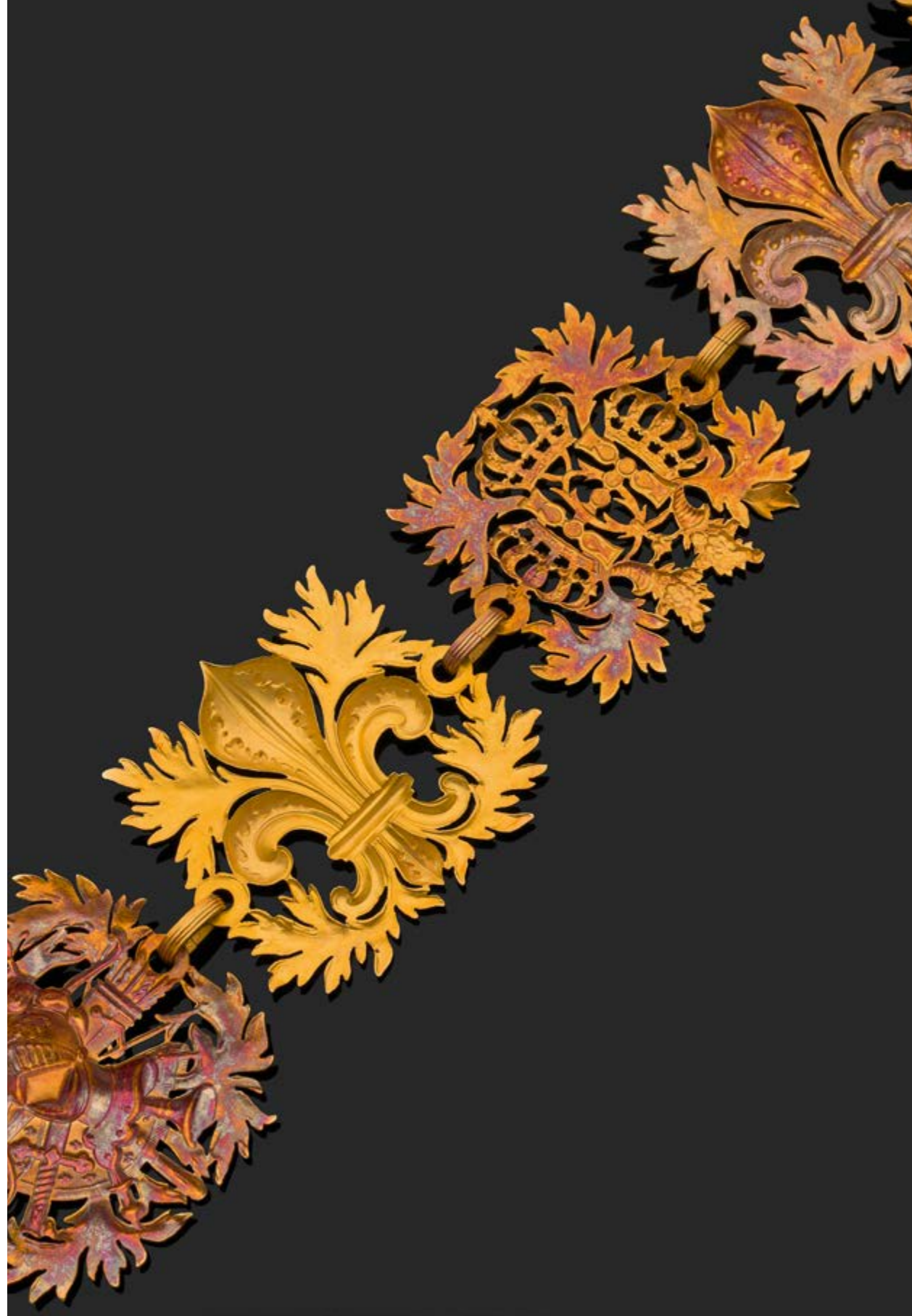
CASE DIMENSIONS:

Height:
approximately 48.5 cm

Width:
approximately 40 cm

(Reservations on the collar case: scratches and blemishes on the case, small red marks on the velvet and silk bottom.)

The collar is stamped with the hallmark used in Paris between 1819 and 1838 featuring a ram's head, repeated on the clasp, and also has a fleur-de-lis on the cross. The clasp also has a faint illegible stamp.



Deux rares colliers de Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit

Par Jean-Charles CAHIER (1772-1857), Paris, circa 1825

The coronation of King Charles X in Reims on the 29 May 1825 was an opportunity to restore some of the pomp of the Ancien Régime, and to bring back the full splendour of the Order of the Holy Spirit. The following day, a ceremony was held in Reims. The first celebration of the Order since the Revolution, this marked a genuine rebirth of the Order and allowed the entry of a number of new knights. The collars from the Ancien Régime had almost all disappeared during the revolution, and the dozen collars produced by Coudray under Louis XVIII were primarily presented to foreign sovereigns.

In total, eighty were to be manufactured. Ordered on the 15 November 1824, fifty were produced by Ouizille & Lemoine, jewellers for the Royal Orders following the death of Coudray in September 1823, and thirty by Cahier. These new collars followed the original model but differed in the details. Ouizille's collars (costing 3,700 francs each) were thicker, while Cahier's collars (costing 3,200 francs each) were lighter but with a more delicate design and undoubtedly closer to those produced under the Ancien Régime.

The Order thrived, with a series of sumptuous promotions, chapters, and induction ceremonies until the fall of Charles X in July 1830. It disappeared from the public eye under Louis-Philippe, who wanted to break with the insignia of the Ancien Régime, in particular those connected to the Bourbons. The French state went so far as to melt down ten collars from the Order's treasury on the 22 November 1861! With the exception of a few die-hards who followed tradition and returned their collar to the Count of Chambord (thirty, possible thirty-six), the collars of the knights still alive in 1830 were generally kept within the family. With this in mind, we can begin to understand just how precious these relics from another time are, as pieces of eternal France.

These collars from the Order of the Holy Spirit are two of thirty collars delivered by Cahier, the successor to Biennais, upon the coronation of Charles X on the 30 May 1825. Although these were part of the thirty or so collars returned to the Count of Chambord in Frohsdorf (it was conserved by his descendants), we are alas unable to identify their actual recipients: all of the collars are identical, and no label or written inscription is visible. We can merely say that Henri V kept, among others, the collars of Charles X and the Dauphin, the Duke of Angoulême.

Related works

- A collar produced by Cahier in its box with the monogram of Charles X is kept in the Louvre Museum (inv. OA 11859).
- A collar by Ouizille & Lemoine, probably belonging to King Louis-Philippe and conserved by his descendants, without its box, was put on sale at Sotheby's Paris at *A collection for History*, on the 29 September 2015, lot 140 (est. € 200,000 / € 300,000).

Le sacre du roi Charles X à Reims le 29 mai 1825 fut l'occasion de renouer avec les fastes de l'Ancien Régime et de redonner véritablement sa splendeur à l'Ordre du Saint-Esprit. Le lendemain, une cérémonie fut en effet organisée à Reims. Première fête de l'Ordre depuis la Révolution, elle marqua sa véritable renaissance et permit la réception de nouveaux chevaliers. Les colliers de l'Ancien Régime avaient pratiquement tous disparu sous la Révolution et ceux fabriqués sous Louis XVIII par Coudray avaient été remis principalement à des souverains étrangers.

Quatre-vingts colliers durent donc être fabriqués. Commandés le 15 novembre 1824, cinquante furent réalisés par la maison Ouizille et Lemoine, joailliers des Ordres du Roi suite au décès de Coudray en septembre 1823, et trente par l'orfèvre Cahier. Exécutés selon un même modèle, ces nouveaux colliers se distinguaient par des détails. Les colliers fabriqués par Ouizille, payés 3700 francs pièce, étaient plus épais. Ceux conçus par Cahier, payés 3200 francs pièce, étaient plus légers mais leur graphisme était également plus fin; ils étaient probablement plus fidèles au modèle d'origine de l'Ancien Régime.

L'Ordre vécut somptueusement au rythme des promotions, des chapitres et des cérémonies de réception jusqu'à la chute de Charles X en juillet 1830. Sans être officiellement dissolu, il disparut alors publiquement, Louis-Philippe voulant rompre avec les signes de l'Ancien Régime, notamment ceux liés aux Bourbons. L'État français alla même jusqu'à fondre, le 22 novembre 1861, dix colliers provenant du trésor de l'Ordre! À l'exception de quelques héritiers fidèles qui rendirent statutairement leur collier au comte de Chambord (une trentaine environ, peut-être trente-six), les colliers des chevaliers vivant en 1830 furent généralement conservés au sein de leur famille. On comprend donc la rareté et la préciosité de ces reliques d'un autre temps, celui de la France éternelle.

Les lots 2 et 3 font partie des trente colliers de l'Ordre du Saint-Esprit livrés par Cahier, successeur de Biennais, à l'occasion du sacre de Charles X le 30 mai 1825. Bien qu'ils fassent partie de la petite trentaine de colliers rendus au comte de Chambord à Frohsdorf, puisqu'ils furent conservés par ses descendants, on ne peut malheureusement connaître l'identité de leur récipiendaire, les colliers étant identiques et aucune étiquette ni mention manuscrite n'étant présente sur ces ensembles. On peut simplement mentionner qu'Henri V conservait, entre autres, les colliers de Charles X et du Dauphin le duc d'Angoulême.

Œuvres en rapport

- Un collier par Cahier dans son écrin au chiffre du roi Charles X est conservé au Musée du Louvre (inv. OA 11859).
- Un collier par Ouizille & Lemoine ayant probablement appartenu au roi Louis-Philippe puis conservé dans sa descendance, sans écrin, fut mis en vente chez Sotheby's Paris, *Une collection pour l'Histoire*, 29 septembre 2015, lot 140 (est. 200 000 / 300 000 €).

Lot 3 – Rare collier de Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit

En or et émaux d'époque Charles X, dans son écrin
Par Jean-Charles CAHIER (1772-1857), Paris, circa 1825



Le collier est constitué de 29 maillons carrés à trois motifs alternés : unifaces, en or 750 millièmes découpé, ajouré, ciselé, bruni, amati et partiellement émaillé comme suit :

- 15 figurent une fleur de lys ;
- 8 figurent le chiffre « H » du roi Henri IV émaillé de blanc chargé d'une couronne de lauriers reposant sur deux cornes d'abondance et entouré de 3 couronnes royales ;
- 6 figurent un trophée d'armes orné d'un heaume émaillé bleu à panache blanc brochant une panoplie composée d'une massue d'Hercule, d'une trompette, d'un drapeau fleurdelisé, d'un arc, d'une flèche, d'un carquois, d'un sabre et d'une lance de tournois.

Chaque maillon est anglé de flammes ondoyantes émaillées de rouge translucide sur fond guilloché.

Ces maillons sont reliés par 28 anneaux cannelés aplatis passant dans deux petits anneaux latéraux émaillés verts.



The collar is made up of 29 square links with three alternating motifs: single-sided, in 18-carat, cut-out, openwork, tooled, burnished gold with a matt finish and partly enamelled as follows:

- 15 feature a fleur-de-lis;
- 8 feature the letter "H" for King Henri IV in white enamel set on a laurel wreath resting on two horns of plenty and surrounded by 3 royal crowns;
- 6 feature a trophy of weapons decorated with a blue enamel helmet with a white plume bound with an arsenal composed of a club of Hercules, a trumpet, a flag decorated with fleurs-de-lis, a bow, an arrow, a quiver, a sword and a tilting lance

Each link has translucent red enamel flames in the corners set against a guilloché background.

These links are connected by 28 flat, fluted rings passing through two small, green enamel side rings.

The collar closes with 2 gold, oblong-shaped clasps carved with scrolls and acanthus leaves, which form an invisible clasp when fitted together.



La fermeture du collier de forme oblongue est obtenue par 2 éléments en or ciselé de rinceaux et de feuilles d'acanthé qui, emboîtés, présentent un crochet invisible.

Le maillon central est composé de 2 anneaux émaillés verts supplémentaires permettant le passage d'une chaînette de 15 anneaux cannelés soutenant la croix de l'Ordre.

La croix est en or à 8 pointes pommetées, les branches sont anglées de fleurs de lys et bordées d'émaux blancs en plein et de flammes d'émail vert translucide sur fond guilloché.

Elle présente sur l'avvers une colombe blanche la tête en bas, les yeux émaillés rouge; le plumage est en relief rehaussé et peint sur émail.

Sur le revers, découpé sur fond d'or rose bruni, Saint-Michel est représenté terrassant le démon. La bélière est feuillagée avec un anneau de suspension cannelé.

Ce collier est présenté dans un écrin piriforme en maroquin rouge à grains longs dont le couvercle est clos par 3 fermoirs en laiton.

The central link is composed of 2 additional green enamel rings allowing the small chain made up of 15 fluted rings supporting the Cross of the Order to pass through.

The cross is made of gold and has 8 gold ball ends, the points feature fleurs-de-lis in the four corners and are edged with white enamel all the way round and translucent green enamel pendants set against a guilloché background.

The obverse features a white dove with its head pointing downwards and red enamel eyes; the painted enamel plumage is in relief.

On the reverse, set against a burnished rose gold background, Saint-Michel is represented overcoming the devil. The hoop is adorned with a fluted hanging ring.

This collar is presented in a pear-shaped case made from red, long-grain morocco leather and the lid closes with 3 brass clasps.





Au centre du couvercle, les Armes du roi Charles X sont dorées au fer. Elles sont entourées de part et d'autre de quatre chiffres du roi Charles X, un double C entrelacé formant un X sous couronne royale, et de l'inscription dans la partie inférieure «ORDRE DU ST. ESPRIT».

Une bordure à motifs de cornes d'abondance, palmettes et volutes est présente sur le pourtour.

L'intérieur, dont le fond est en velours de soie écru, présente des séparations spiralées permettant de disposer le collier. Le dessous du couvercle est en soie blanche.

Au-dessus de la charnière, l'étiquette en cuir vert est estampée en lettres dorées «CAHIER, orfèvre du Roi / R. St Honoré N° 283 Ci-D^r Au Singe Violet». Deux morceaux de ruban de soie (déchirures) relie le couvercle à l'écrin de part et d'autre.

Le dessous est recouvert de papier maroquiné vert foncé de 5 clous à têtes sphériques servant de pieds.

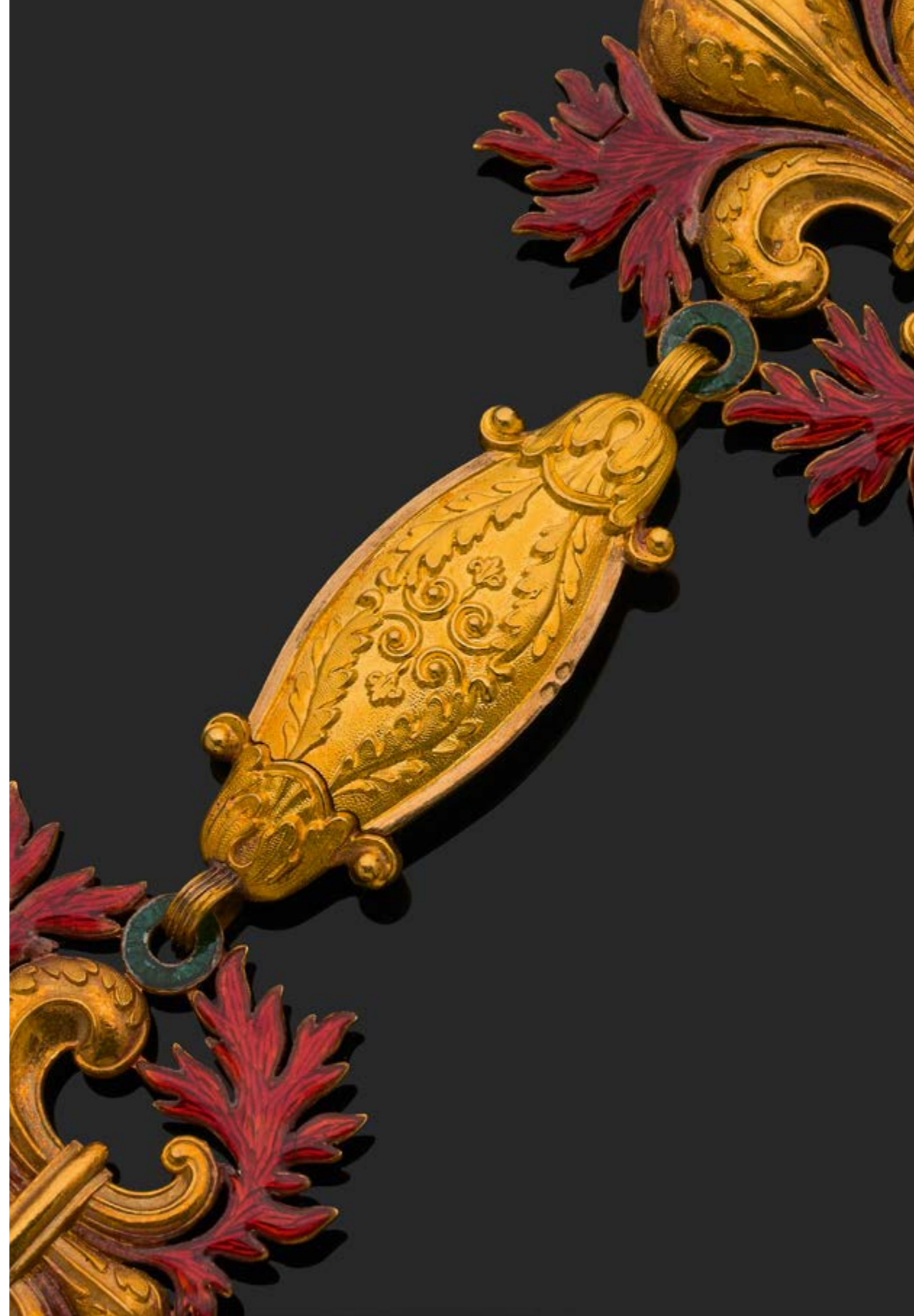
In the centre of the lid, the Arms of King Charles X are gilt embossed. They are surrounded on both sides by four King Charles X monograms with two intertwined letter Cs forming an X under the royal crown with the inscription "ORDRE DU ST. ESPRIT" in the lower part.

A border decorated with horns of plenty, palmettes and scrolls runs all the way round.

The inside, which has an ecru silk velvet base, has spiral sections for storing the collar. The underside of the lid is made from white silk.

Above the hinge, the green leather label is stamped with gold letters "CAHIER, orfèvre du Roi / R. St Honoré N° 283 Ci-D^r Au Singe Violet". Pieces of silk ribbon (tears) join the lid to the case on both sides.

The bottom is covered with green calf paper and features 5 spherical nails acting as feet.





Lot 3

Estimation :
40 000 / 60 000 €

—

DIMENSIONS COLLIER :

Longueur du collier :
157,5 cm environ

Poids brut :
470,4 g environ

Largeur de la croix :
6,4 cm environ

(Réserves sur l'état du collier : petits éclats et manques principalement dans les émaux rouges. Infime éclat sur l'émail blanc de la croix et micro-fêle de cuisson.)

DIMENSIONS ÉCRIN :

Hauteur :
48,5 cm environ

Largeur :
40 cm environ

(Réserves sur l'écrin du collier : quelques griffures et petits accidents sur l'écrin, petites rousseurs sur le fond en velours et soie.)

Le collier est frappé du poinçon de petite garantie de Paris, entre 1819 et 1838, à la tête de bélier, doublé sur le fermoir et présent également sur une fleur de lys de la croix. Le fermoir présente également une trace de poinçon illisible.

Lot 3

Valuation:
40,000 / 60,000 €

—

COLLAR DIMENSIONS:

Length of the collar:
approximately 157.5 cm

Gross weight:
approximately 470.4 g

Width of the cross:
approximately 6.4 cm

(Reservations on the condition of the collar: small chips and missing pieces mainly in the red enamel. Tiny chip on the white enamel of the cross and microcrack from firing.)

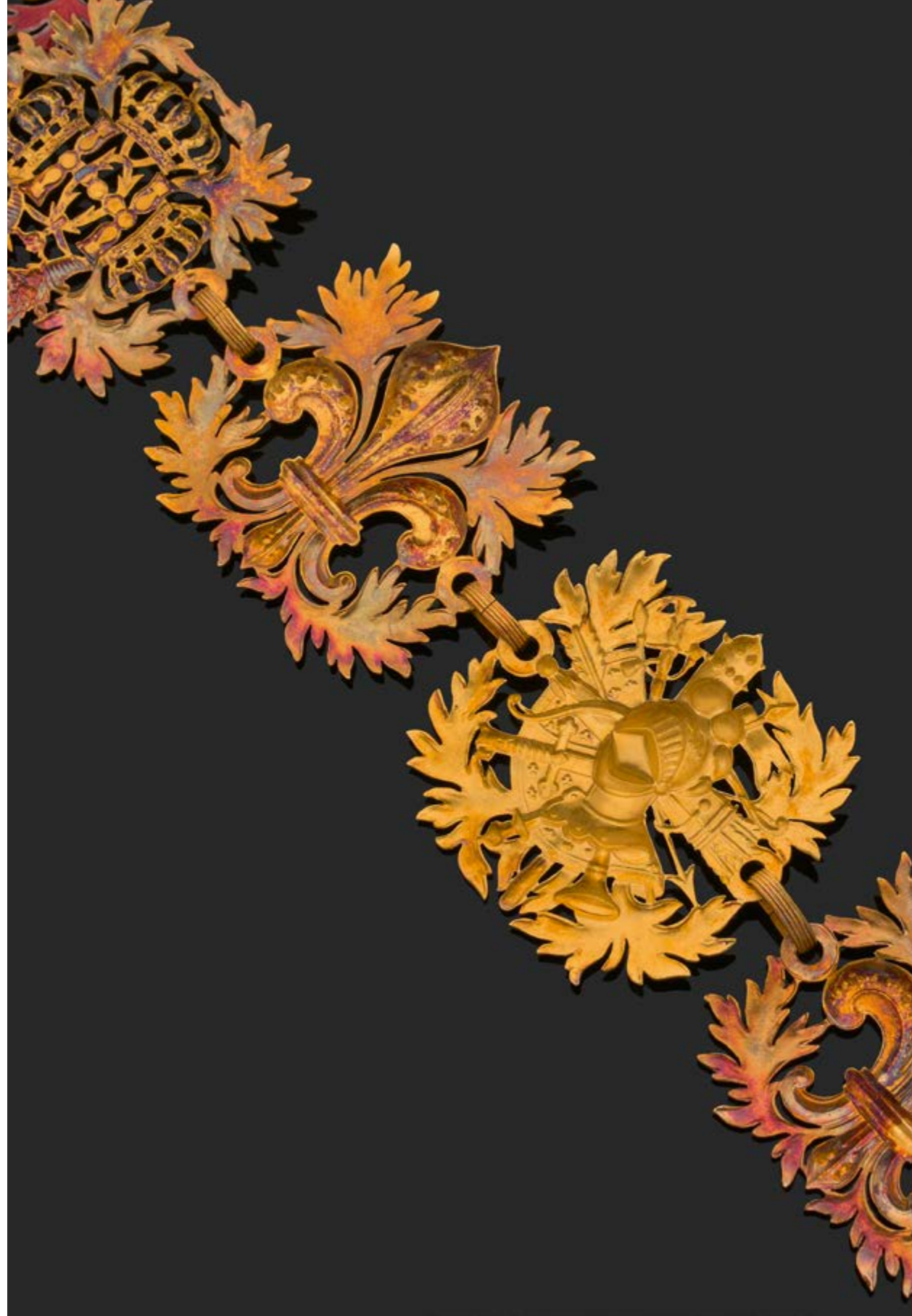
CASE DIMENSIONS:

Height:
approximately 48.5 cm

Width:
approximately 40 cm

(Reservations on the condition of the collar case: a few scratches and small blemishes on the case, small red marks on the velvet and silk bottom.)

The collar is stamped with the hallmark used in Paris between 1819 and 1838 featuring a ram's head, repeated on the clasp, and also has a fleur-de-lis on the cross. The clasp also has a faint illegible stamp.



Note historique sur l'Ordre du Saint-Esprit

Par Jean-Christophe Palthey,
expert en ordres de chevalerie, décorations et médailles

The most iconic Order of Chivalry in ancient France was founded by Henry III in 1578. In a country plagued by religious upheavals and the throes of civil war, the king wished, through a new institution, to attract his elite subjects. The ancient Order of Saint Michael, greatly devalued by the number of its members, could no longer fulfill this function. He created a new Order, placed under the aegis of the Holy Spirit. The monarch was deeply devoted to the Holy Spirit, connected as it was to his election to the Polish throne in 1573 and his accession to the French crown in 1574, both held on a Whit Sunday.

The Order was statutorily composed of the king, "head and sovereign grand master" (art. 2), and one hundred Catholic members who had proven their nobility: nine ecclesiastics called "commanders", four cardinals, four bishops and the grand chaplain of France, exempted from proof of nobility; eighty-seven "knight commanders", who had previously been received as knights of the Order of Saint Michael; and four "grand officers commanders", the chancellor, the provost master of ceremonies, the grand treasurer and the secretary clerk, the latter two also exempted from proof of nobility.

Members of the Order were generally recognisable as such. During all ceremonies since the founding of the Order, members would wear a sumptuous mantle of black velvet embroidered with flames and an enamel and gold collar. Their daily wear featured an eight-pointed gold Maltese cross hanging from a sky-blue riband, in addition to the same cross embroidered on their clothes in silver thread. Although the new knight wore the cross and the embroidery as soon as he was appointed, he did not become a full member of the Order until he had sworn the oath to the Grand Master and received from him the mantle and the enameled gold collar. The gold collar, originally worth 200 crowns and owned by the Order, was returned to the Grand Treasurer of the Chancellery upon the member's death. On the 31 December 1578, the founding chapter of the Order took place, the first of a long series of sumptuous ceremonies that took place during the *Ancien Régime*.

Abolished on the 30 July 1791 by the Constituent Assembly, the Order nevertheless survived modestly in emigration. It returned in 1814 and gradually regained its lustre. Louis XVIII was an astute politician and did not think the Order well adapted to the new situation; at first the monarch only decorated foreign sovereigns with it. After 1820 and the hope raised by the birth of the Duke of Bordeaux, he regularly appointed knights from the old and new elites of France [...]. It was his brother and successor Charles X who truly restored the splendor of the Order, culminating in the ceremony organized the day after his coronation in Reims on the 30 May 1825.

The first celebration of the Order since the Revolution, this marked a genuine rebirth of the Order and allowed the entry of a number of new knights formerly excluded for a lack of collars. The collars from the *Ancien Régime* had almost all disappeared in the turbulence of the revolution, and the dozen collars produced by Coudray under Louis XVIII were primarily presented to foreign sovereigns. In total, eighty were to be manufactured. Ordered on the 15 November 1824, fifty were produced by Ouizille & Lemoine, jewellers for the Royal Orders following the death of Coudray in September 1823, and thirty by Cahier.

Le plus illustre des Ordres de chevalerie de l'ancienne France fut fondé par Henri III à l'automne 1578. Dans un pays en proie aux soubresauts religieux et aux affres de la guerre civile, le roi souhaitait, par une nouvelle institution, s'attacher l'élite de ses sujets. L'antique Ordre de Saint-Michel, fort dévalué par la quantité de ses membres, ne pouvait plus remplir cette fonction. Il créa donc un nouvel Ordre, placé sous l'égide du Saint-Esprit auquel il vouait une particulière vénération en mémoire de son élection au trône de Pologne en 1573 et de son accession à la couronne de France en 1574, toutes deux un jour de Pentecôte.

L'Ordre était statutairement composé du roi, « chef et souverain grand maître » (art. 2), et de cent membres catholiques ayant prouvé leur noblesse : neuf ecclésiastiques appelés « commandeurs », quatre cardinaux, quatre évêques et le grand aumônier de France, dispensés de preuves de noblesses ; quatre-vingt-sept « chevaliers commandeurs », préalablement reçus chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel ; et quatre « grands officiers commandeurs », le chancelier, le prévôt maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire greffier, ces deux derniers également dispensés de preuves de noblesses.

Ses membres étaient revêtus de marques distinctives. Lors des cérémonies, ils portaient un somptueux manteau de velours noir brodé de flammes et un collier d'or émaillé. Au quotidien, chacun devait porter une croix d'or à huit pointes suspendue à un ruban bleu céleste ainsi qu'une broderie d'argent, reprenant la forme de la croix, cousue sur l'habit. Si, dès sa nomination, le nouveau chevalier portait la croix et la broderie, il ne devenait pleinement membre de l'Ordre qu'après avoir prêté serment au grand maître et reçu de ses mains le manteau et le collier d'or émaillé. D'un poids de 200 écus, celui-ci lui était remis à titre viager. Ses héritiers devaient à sa mort le rendre au grand trésorier. Le 31 décembre 1578 eut lieu le chapitre fondateur de l'Ordre, premier d'une longue série de cérémonies fastueuses qui rythmèrent l'Ancien Régime.

Aboli le 30 juillet 1791 par la Constituante, l'Ordre survécut néanmoins modestement en émigration. Il revint en 1814 avec la Restauration et retrouva graduellement son lustre. Louis XVIII, en fin politique, l'estimait peu adapté à la situation nouvelle, et n'en décora d'abord que certains souverains étrangers. Après 1820 et l'espoir soulevé par la naissance du duc de Bordeaux, il nomma régulièrement des chevaliers issus des anciennes et nouvelles élites de la France [...]. C'est son frère et successeur Charles X qui rendit véritablement sa splendeur à ce corps chevaleresque, avec en point d'orgue la cérémonie organisée au lendemain de son sacre à Reims le 30 mai 1825.

Première fête de l'Ordre depuis la Révolution, elle marqua la véritable renaissance de l'Ordre et permit la réception des nouveaux chevaliers. Mais l'Ordre n'avait plus de colliers disponibles. Ceux de l'Ancien Régime avaient pratiquement tous disparu dans la tourmente révolutionnaire et la douzaine de colliers fabriqués au début de la Restauration par Coudray avaient été remis aux membres de la famille royale et aux souverains étrangers. Il fallut donc en fabriquer quatre-vingts. Cinquante furent réalisés par la maison Ouizille et Lemoine et trente par l'orfèvre Jean-Charles Cahier. À vingt-neuf maillons, ces colliers constituaient l'ultime évolution du collier adopté par Henri IV au chapitre de Rouen le 7 janvier 1597 pour remplacer ceux d'Henri III à quarante maillons, dont vingt formés de lettres grecques à la signification jugée trop obscure.

With twenty-nine links, this was the ultimate evolution of the collar adopted by Henry IV at the chapter of Rouen on the 7 January 1597 to replace those of Henry III with forty links, twenty of which were formed of Greek letters of which meaning was considered obscure.

This evolution tended to a reduction in the number of links proportional to the increase of their individual dimensions. These new collars followed the original model but differed in the details: Ouizille's collars were thicker (costing 3,700 francs each), with more angular links, while Cahier's collars (as the successor to the illustrious Biennais) were lighter (costing 3,200 francs each), but the design was undoubtedly closer to those produced under the Ancien Régime, with finer details and a more delicate dove.

Thanks to an efficient administration, the Order thrived, with a series of sumptuous promotions, chapters, and induction ceremonies until the fall of Charles X in July 1830. It disappeared from the public eye under Louis-Philippe, who wanted to break with the insignia of the *Ancien Régime*, in particular those connected to the Bourbons. He then awarded only medals of the Légion d'honneur. The French state went so far as to melt down ten collars from the Order's treasury on the 22 November 1861! With the exception of a few die-hards who followed tradition and returned their collar to the Count of Chambord (thirty, possible thirty-six), the collars of the knights still alive in 1830 were generally kept within the family, becoming a relic for some and a collector's item for others; it is the latter that exceptionally appear on the market.

Cette évolution tendait à une réduction du nombre de maillons proportionnelle à l'accroissement de leurs dimensions individuelles. Ces nouveaux colliers du même modèle se différenciaient cependant dans le détail : ceux d'Ouizille, plus épais, possédaient des maillons plus carrés aux angles marqués ; ceux de Cahier, successeur de l'illustre Biennais étaient moins lourds mais le graphisme, sans doute plus proche de celui d'Ancien Régime, était plus délié et la colombe plus délicate.

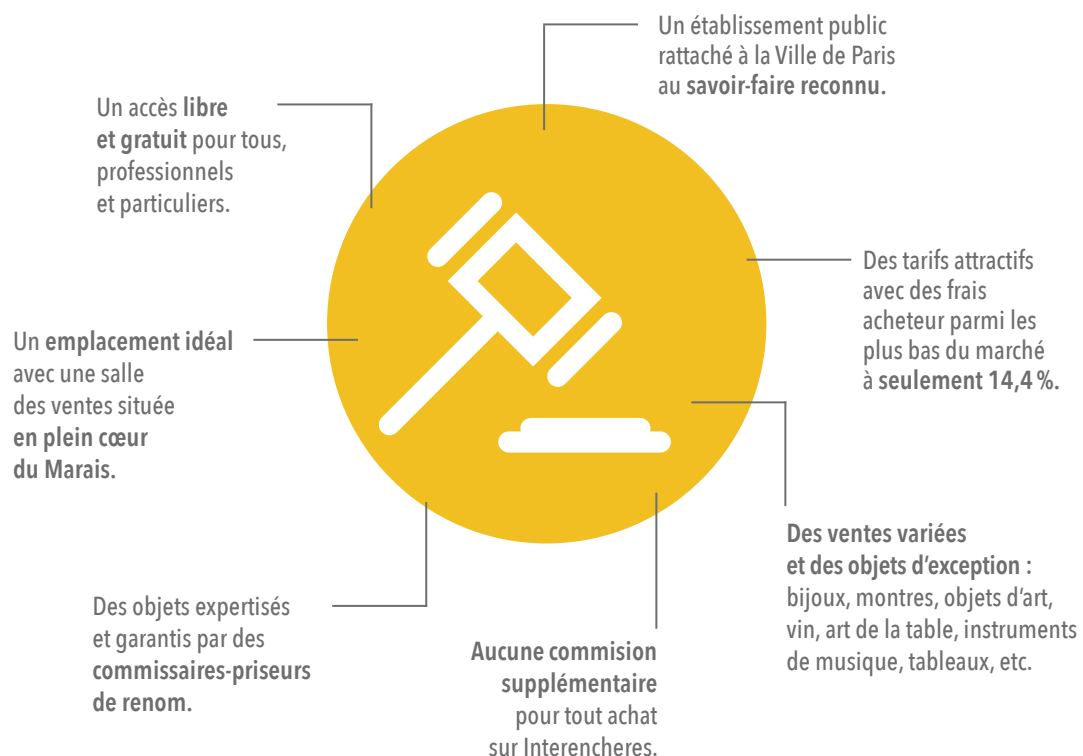
Reposant sur une administration efficace, notamment responsable de la gestion du trésor, l'Ordre vécut somptueusement au rythme des promotions, des chapitres et des cérémonies de réception jusqu'à la chute de Charles X en juillet 1830. Il disparut alors publiquement. La France ne décernant plus désormais que l'ordre de la Légion d'honneur, ces colliers perdirent leur dimension officielle et furent longtemps ignorés par l'État qui, tout en exposant au Musée des Souverains une reproduction en bronze, fit fondre en 1861 dix colliers provenant du trésor de l'Ordre. À l'exception de quelques héritiers fidèles qui rendirent statutairement le collier au comte de Chambord (une trentaine environ), les colliers des chevaliers vivant en 1830 furent généralement conservés au sein de leur famille devenant, relique pour les uns, objet de collection pour les autres ; ce sont ces derniers qui, exceptionnellement, apparaissent sur le marché.

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS UN ÉTABLISSEMENT DE VENTE AUX ENCHÈRES

Le Crédit Municipal de Paris organise chaque année près de **80 ventes aux enchères publiques** : des ventes hebdomadaires classiques et des ventes cataloguées constituées de lots prestigieux, prisées des amateurs de bijoux et de montres ainsi que des collectionneurs d'œuvres d'art.

Toutes nos ventes sont en direct sur Interencheres via www.interencheres.com

POURQUOI ASSISTER À NOS VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES ?



Crédits photos :
Studio Sebert

Lot en dernière de couverture : [1]

Retrouvez toutes nos ventes
en direct sur interencheres.com **LIVE**

D'OÙ PROVIENNENT LES OBJETS MIS EN VENTE ?

Les objets vendus ont tous préalablement été déposés en gage au Crédit Municipal de Paris. Dans 10 % des cas, leurs propriétaires n'ont pas souhaité ou pas pu les récupérer, ils sont alors proposés lors d'une vente aux enchères. À l'issue de la vente d'un objet, si le montant de l'adjudication est supérieur à la somme due au Crédit Municipal de Paris, le différentiel (hors frais de vente) est alors réservé au propriétaire de l'objet.

Le Prêt sur gage en quelques mots :

Il s'agit d'un prêt immédiat contre le dépôt temporaire d'un objet de valeur (bijou, argenterie, tableau, sculpture, etc.).

Les objets sont estimés par des commissaires-priseurs et le prêt peut aller de 30 euros à 5 millions d'euros. L'emprunteur reste le propriétaire de son bien et peut le récupérer à tout moment contre remboursement du prêt et des intérêts.

9 objets sur 10 sont récupérés par leur propriétaire.

COMMENT VENDRE VOTRE OBJET DE VALEUR ?

Bijoux, montres, tableaux, mobilier, sculptures, argenterie, maroquinerie de luxe, instruments de musique... Vous êtes propriétaire d'un objet de valeur et vous souhaitez le vendre ? Déposez en gage votre objet au Crédit Municipal de Paris.

Une partie de sa valeur estimée par nos experts vous sera prêtée (au moins 50 %). Vous pourrez ensuite, après un délai de trois mois à compter du dépôt de l'objet mis en gage, requérir la vente aux enchères publiques de votre objet.

**Contactez la Direction de l'Hôtel des Ventes
au 01 44 61 65 00 ou par courriel à nchwat@creditmunicipal.fr.**

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES AUX ENCHÈRES DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

1. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA VENTE

Les ventes aux enchères publiques du Crédit Municipal de Paris sont des ventes judiciaires effectuées par les commissaires-priseurs judiciaires attachés à l'établissement comme appréciateurs.

Les objets proposés à la vente ont été préalablement déposés en gage au Crédit Municipal de Paris et ont été inscrits en vente en vertu d'une ordonnance du Président du tribunal de Grande instance de Paris. Sauf mention contraire, il s'agit d'objets d'occasion, au sens de l'article L. 321-1 du Code de Commerce.

Une exposition préalable à la vente permet aux acquéreurs l'examen de l'état des objets mis en vente.

Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Crédit Municipal de Paris, sous réserve des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet et notifiées au procès-verbal de la vente.

Les restaurations d'usage, les modifications, les accidents, les dimensions et le poids des objets sont précisés dans la mesure de nos moyens. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumis à son appréciation personnelle. L'absence d'indication n'implique nullement qu'un objet soit exempt de défaut.

Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

La vente s'effectuera dans l'ordre du catalogue. L'estimation de chaque objet n'est qu'une indication.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Il aura pour obligation de donner son nom et son adresse.

La vente est faite expressément au comptant et en euros.

2. FRAIS DE VENTE

L'adjudicataire s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication. Il devra acquitter, en sus des enchères, des frais de 14,40 % TTC (non dégressifs).

3. MODE DE PAIEMENT ET DÉLIVRANCE DES LOTS

3.1. Le paiement peut être effectué :

- en espèces : jusqu'à 1 000 € (frais compris) ;
- par carte bancaire (nationale ou internationale) ;
- par virement bancaire.

3.2. Le transport est à la charge de l'acquéreur. Aucun envoi ne sera organisé par le Crédit Municipal de Paris ou les commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris. Un mandat particulier valant décharge de responsabilité sera envoyé aux acquéreurs qui souhaitent voir leur objet remis au transporteur de leur choix.

3.3. La délivrance des lots est immédiate en cas de paiement en salle en espèces (jusqu'à 1 000 €), carte bancaire nationale ou internationale. Pour tout autre moyen de règlement, elle est différée jusqu'à l'encaissement.

Pour les paiements effectués via le site Interencheres, la délivrance des lots ne peut avoir lieu que le lendemain de la vente.

Si la vente se déroule un samedi, la délivrance des lots sera possible à compter du mardi suivant la vente.

Le retrait des lots s'effectue au service des débits du Crédit Municipal de Paris aux horaires suivants :

- 9 h/17 h les jours d'ouverture du Crédit Municipal de Paris.

Par exception, les bouteilles de vin achetées aux enchères ne peuvent être retirées que sur rendez-vous pris par téléphone au 01 44 61 65 14. ou par mail envoyé à : commissairespriseurs@ext.creditmunicipal.fr avec présentation du bordereau acquitté.

3.4. Des droits de garde sont facturés au-delà d'un délai de 30 jours à compter de la vente. Ils s'élèvent à 1 % du montant de l'adjudication hors frais, par mois. Tout mois commencé est dû.

4. ORDRES D'ACHAT ET DEMANDES DE TÉLÉPHONE

Les commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris et les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur seront confiés par les enchérisseurs ne pouvant assister à la vente. En aucun cas ils ne pourront être tenus pour responsables en cas de manquement ou de problème de liaison téléphonique, l'ordre d'achat n'étant qu'une facilité offerte au client.

Les ordres d'achat devront être transmis aux commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris au plus tard 24 heures avant la vente :

- Par mail : commissairespriseurs@ext.creditmunicipal.fr
- Par courrier : Commissaires-priseurs du CMP
19 GB
55, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris

Quel que soit le mode de transmission de l'ordre d'achat, les coordonnées de l'enchérisseur, et la photocopie d'une pièce d'identité doivent être laissées au commissaire-priseur.

Les commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris se réservent le droit de refuser une demande si l'enchérisseur ne présente pas suffisamment de garanties. Dans le cas d'ordres d'achat d'un même montant pour un même lot, l'ordre déposé le premier sera préféré. Si une dernière enchère en salle se trouve à égalité avec un ordre écrit, le lot sera adjugé à la personne présente en salle.

5. SPÉCIFICITÉS DES ENCHÈRES LIÉES À CERTAINES VENTES

5-4. Vente d'objets d'art

L'exposition publique ayant permis l'examen des œuvres proposées à la vente, aucune réclamation ne sera admise concernant les dimensions, les accidents et restaurations qui ne sont donnés qu'à titre indicatif.

L'état des cadres n'est pas garanti.

5-5. Sorties du territoire français

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative.

L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot visé par cette disposition.

Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents

de sortie du territoire ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

6. ENCHÈRES EN DIRECT VIA www.interencheres.com

Pas de majoration des frais habituels pour les lots judiciaires : 14,40 % TTC frais acheteur

Pour enchérir en ligne pendant une vente, il convient de s'inscrire sur www.interencheres.com et d'effectuer une empreinte de carte bancaire (ni le numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Ce faisant, le client accepte que www.interencheres.com communique aux commissaires-priseurs tous les renseignements relatifs à son inscription ainsi que son empreinte de carte bancaire. Les commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant l'inscription définitive pour enchérir en ligne. **Toute enchère en ligne répond au droit commun des ventes aux enchères publiques et sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Il n'existe pas de droit de rétractation.**

L'adjudicataire en ligne autorise les commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris à utiliser son empreinte de carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, des acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. L'adjudicataire décharge le Crédit Municipal de Paris et les commissaires-priseurs de toute responsabilité concernant l'envoi.

En cas d'impayé non réglé dans un délai d'un mois à compter de la vente, la vente sera annulée de plein droit et l'objet sera de nouveau mis en vente.

7. ORDRES D'ACHAT SECRETS via www.interencheres.com

Les commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris n'ont pas connaissance du montant maximum des ordres déposés via [interencheres.com](http://www.interencheres.com). Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'enchérisseur.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants :

• jusqu'à 19 € : 5 €	• de 5 000 € à 9 999 € : 500 €
• de 20 € à 199 € : 10 €	• de 10 000 € à 19 999 € : 1 000 €
• de 200 € à 499 € : 50 €	• de 20 000 € à 49 999 € : 2 000 €
• de 500 € à 999 € : 100 €	• de 50 000 € à 99 999 € : 5 000 €
• de 1 000 € à 4 999 € : 200 €	• 100 000 € et plus : 10 000 €

L'adjudicataire via un ordre d'achat secret autorise les commissaires-priseurs appréciateurs auprès du Crédit Municipal de Paris à utiliser son empreinte de carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, des acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont indispensables à l'exécution du contrat. L'accès à ces données personnelles est strictement limité au personnel du Crédit Municipal de Paris et, le cas échéant, à ses sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser ces données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles de l'établissement et la législation applicable. Les données personnelles des clients sont utilisées par le Crédit Municipal de Paris pour satisfaire aux obligations légales, réglementaires et de gestion interne (statistiques). Elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les données personnelles recueillies pour la création et le fonctionnement du compte client sur le site d'Interencheres sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la dernière utilisation du compte.

Les données personnelles recueillies lors de l'adjudication d'un objet sont conservées pendant une durée de 6 ans à compter de l'adjudication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, le client peut exercer ce droit par simple demande au Crédit Municipal de Paris, Délégué à la protection des données, 55, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris. Courriel : dgd@creditmunicipal.fr

Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

9. RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation, le client est invité à contacter le service réclamations :

- Par courrier postal : *Service gestion – Réclamations Clientèle du Crédit Municipal de Paris,*
55, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris
- Par courrier électronique : reclamations-cmp@creditmunicipal.fr

Si ces démarches préalables auprès du Crédit Municipal de Paris ne permettent pas de régler un éventuel litige, le client pourra saisir le Médiateur de la Ville de Paris à l'adresse suivante :

*Monsieur le Médiateur de la Ville de Paris
Mission de la Médiation
1, place Baudoyer 75004 Paris.*

Ou directement sur le site
<https://mediation.paris.fr/mediation/faire-appel-au-mediateur.html>

ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le vendredi 25 mars 2022 à 14 h

NOM / NAME :

PRÉNOM / FIRST NAME :

ADRESSE / AD :

TÉLÉPHONE / PHONE :

e-mail :

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais légaux).
I have read the conditions of sale printed in this catalogue and agree to abide by them. I grant you permission to purchase on my behalf the following items within, the limits indicated in euros (these limits do not include buyer's premium and taxes).

- 1 PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO - VERSO
- 1 FORM OF IDENTIFICATION BOTH SIDES

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS TOP LIMIT OF BID IN EUROS
	TOTAL GÉNÉRAL	
	GLOBAL TOTAL	

SIGNATURE OBLIGATOIRE / REQUIRED SIGNATURE :

LES ORDRES D'ACHATS DOIVENT ÊTRE REÇUS AU MOINS 24 HEURES AVANT LA VENTE.
TO ALLOW TIME FOR PROCESSING, ABSENTEE BIDS SHOULD BE RECEIVED AT LEAST 24 HOURS BEFORE THE SALE BEGINS.

à renvoyer / please mail to
adresse mail : commissairespriseurs@ext.creditmunicipal.fr

Tél. : 01 44 61 65 14 - www.creditmunicipal.fr
SIREN 267 500 007 RCS Paris





CRÉDIT MUNICIPAL
DE PARIS 
MODERNE DEPUIS 1637

55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris

01 44 61 65 00

www.creditmunicipal.fr

